



PRÉVENTION DU RISQUE INCENDIE : les bons réflexes à adopter

Face à un **risque d'incendie élevé dans les prochaines semaines**, la Préfecture rappelle plusieurs mesures importantes dans les Pyrénées-Orientales.



BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX INTERDIT

Du **1er mai au 30 septembre**, le brûlage à l'air libre des végétaux, déchets verts et résidus végétaux est **strictement interdit**.



Privilégiez :

- le broyage ;
- le compostage ;
- la valorisation en déchèterie ou sur des plateformes adaptées.



Des dérogations très encadrées existent pour certains brûlages liés notamment à la lutte contre la maladie de la Sharka. Ils doivent faire l'objet d'une procédure spécifique et d'une validation préalable.



ATTENTION AUX FEUX EN FORÊT

Toute l'année, il est interdit d'allumer un feu, barbecue ou tout autre dispositif produisant des flammes dans les espaces forestiers, en dehors des zones aménagées à cet effet.



CIRCULATION DANS LES MASSIFS FORESTIERS

Du **15 juin au 15 septembre**, lorsque le risque incendie est élevé, la circulation et certaines activités peuvent être temporairement réglementées dans les massifs forestiers.

En cas de risque **très élevé (rouge)**, certaines voies peuvent notamment être fermées à la circulation.



TRAVAUX ET MATÉRIELS À RISQUE

Soyez particulièrement vigilants avec les matériels susceptibles de provoquer des étincelles : tronçonneuses, débroussailleuses, meuleuses, postes à souder, engins agricoles ou forestiers...

Lorsque le risque est élevé, les travaux concernés doivent être adaptés aux conditions météorologiques et faire l'objet de mesures de sécurité renforcées.



LES BONS RÉFLEXES

- Ne fumez pas en forêt ou à proximité de végétation.
- Ne jetez jamais de mégots.
- Ne stationnez pas sur les zones herbeuses sèches.
- Signalez immédiatement tout départ de feu ou comportement suspect aux services de secours.
- Respectez les éventuelles interdictions et fermetures mises en place.



La prévention des incendies est l'affaire de tous.

En adoptant les bons comportements, chacun contribue à protéger les habitants, les biens et notre patrimoine naturel.



Pour connaître le niveau de risque incendie et les restrictions en vigueur :



www.risque-prevention-incendie.fr/66



www.prevention-incendie66.com